

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

DEUXIÈME COMMISSION
7e séance
tenue le
jeudi 8 octobre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 7e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/42/SR.7
21 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

87-55966 9759U (F) 20p.

/...

La séance est ouverte à 15 heures.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. KAPLLANI (Albanie) dit que la situation de l'économie mondiale continue d'empirer, comme en témoignent le ralentissement des taux de croissance, l'augmentation des déficits commerciaux et budgétaires, la réduction des courants d'investissements, le gonflement de la dette et les fluctuations incontrôlables du prix des produits de base et des taux de change, tendances négatives auxquelles s'ajoutent la cupidité du capitalisme monopolistique international.
2. Lorsqu'on examine la situation économique mondiale, il faut toujours tenir compte de ses répercussions sur les conditions de vie des peuples, lesquelles ne font qu'empirer dans de nombreux pays. La faim reste un problème très grave dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique, et les fléaux que sont l'analphabétisme, l'absence de soins médicaux et la malnutrition se sont aggravés. Les conséquences de la crise n'ont pas même épargné les pays industriels, où le chômage a augmenté, où l'inflation persiste et où la fiscalité s'est alourdie.
3. La délégation albanaise estime que le système actuel de relations internationales, loin de contribuer à résoudre les problèmes économiques et sociaux, tend à les aggraver et à créer des tensions politiques et sociales qu'exploitent les deux superpuissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, pour faire avancer leur politique d'expansion et d'hégémonie. Les puissances industrielles impérialistes, faisant fi des justes aspirations des pays en développement, intensifient leur exploitation néo-colonialiste et se servent de l'indispensable coopération économique internationale comme d'un instrument pour resserrer la dépendance dans laquelle se trouvent d'autres pays. Les institutions du capitalisme monopolistique international, telles que le FMI et la Banque mondiale, recommandent aux pays en développement de mettre leur politique économique au service des intérêts des pays industrialisés et de mettre à la disposition de ces derniers leurs ressources naturelles et leur main-d'oeuvre bon marché.
4. L'Albanie appui pleinement les efforts des pays qui, comme l'a signalé le camarade Ramiz Alia, dirigeant du peuple albanais, luttent pour échapper à cette grave situation et pour rompre les chaînes économiques et politiques dans lesquelles les grandes puissances veulent les maintenir.
5. Le problème de la dette, dont le montant dépasse un milliard de dollars des Etats-Unis, continue de s'aggraver. De nombreux pays débiteurs ne peuvent même pas faire face au paiement des intérêts élevés. Il est évident que l'octroi de crédits est utilisé par les néo-colonialistes pour maintenir les peuples dans l'esclavage et leur imposer des conditions économiques draconiennes.
6. Le commerce international affecte aussi directement les possibilités de développement des pays. Les pratiques néo-protectionnistes des pays industrialisés et la manipulation du prix des produits de base, de l'exportation desquels

(M. Kapllani, Albanie)

dépendent tant de pays en développement, empêchent des échanges commerciaux internationaux libres et justes.

7. Grâce à l'application du principe de l'autosuffisance et aux efforts des masses populaires, l'économie albanaise se développe harmonieusement, enregistre un taux de croissance stable et n'est pas sujette aux problèmes que sont la crise, l'inflation, le chômage et l'augmentation du coût de la vie. Le huitième plan quinquennal (1986-1990) permettra non seulement de continuer à répondre aux besoins croissants de la population, mais également d'augmenter considérablement le produit social, le revenu national et le revenu financier total, ainsi que les exportations, qui augmenteront de plus de 44 %.

8. L'Albanie a toujours été favorable au développement de la coopération commerciale et économique avec différents pays, conformément aux principes de l'égalité et de l'avantage mutuel.

9. M. RAO (Inde) dit que le système de relations économiques internationales issu de Bretton Woods est en train de se dérégler à cause des tendances nouvelles et de la complexité et de l'interdépendance croissantes de l'économie mondiale. L'avènement de techniques nouvelles, dont le contrôle est extrêmement centralisé, risque de créer de nouvelles tensions. Les sociétés transnationales sont à l'origine de courants internationaux d'échange de biens, de matières premières, de services, de données et de capitaux à l'échelle mondiale. Il faut examiner ensemble les conséquences de ces changements et établir une véritable coopération en vue de réformer les relations économiques internationales conformément aux principes d'équité, de justice, d'harmonie et d'universalité, en respectant le droit souverain des Etats de définir leurs propres priorités et politiques économiques et en tenant pleinement compte de l'interdépendance des questions monétaires, financières, commerciales et de développement. Le nouvel ordre économique international reste l'objectif vers lequel doivent tendre tous les efforts.

10. Vu la gravité de la situation économique mondiale, la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été assez encourageante puisque, même si toutes les aspirations des pays en développement n'ont pas été satisfaites, la validité de cette institution a été réaffirmée et son mandat renforcé. L'adoption par consensus de l'Acte final de la septième session de la Conférence contribuera à freiner l'érosion du multilatéralisme; de même, comme le montre la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui vient de se terminer, une nouvelle tendance encourageante au pragmatisme semble se dessiner, tendance qu'il faudra favoriser dans les années qui viennent.

11. L'intervenant souligne l'importance des observations faites par le représentant du Guatemala au nom du Groupe des 77, ainsi que des déclarations ministérielles du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés.

(M. Rao, Inde)

12. Un des problèmes les plus graves que connaît actuellement l'économie mondiale est celui de la dette, dont les causes sous-jacentes sont, notamment, la montée du protectionnisme dans les pays développés, les taux d'intérêt élevés, la baisse du prix des matières premières et le désalignement des taux de change. Pour trouver une solution qui soit équitable et qui favorise le développement, il faut partir du consensus figurant dans la résolution 41/202 de l'Assemblée générale et dans l'Acte final de la septième session de la Conférence sur le commerce et le développement; il faut également que les gouvernements et les institutions financières adoptent une attitude plus souple, qu'ils prennent leurs responsabilités et acceptent d'engager un dialogue politique.

13. Le système financier international doit susciter une augmentation considérable des apports de ressources affectées au développement. La huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement a été décevante, mais les initiatives récemment prises pour accroître le capital de la Banque mondiale et la proposition du Directeur général du FMI tendant à tripler les ressources de la facilité d'ajustement structurel donnent quelques raisons d'espérer.

14. L'intervenant réaffirme l'importance du programme intégré pour les produits de base et exprime l'espoir que le Fonds commun deviendra opérationnel avant la fin de l'année en cours. Il faut favoriser le renforcement du système commercial multilatéral et le respect des engagements relatifs à la réduction et à l'élimination des barrières protectionnistes.

15. La communauté internationale doit assumer toutes les conséquences de l'interdépendance et réactiver le dialogue Nord-Sud, aujourd'hui au point mort, afin d'introduire des réformes structurelles dans l'économie internationale.

16. Il est fondamental, au moment où la fin de la troisième Décennie pour le développement approche, de reconstituer le consensus auquel on était arrivé dans les années 60 au sujet du développement. Ce consensus, fondé sur une volonté véritable de coopération, doit conduire à une réforme structurelle du système monétaire et financier et du système des paiements. L'intervenant demande que l'on entame le processus préparatoire en vue de l'élaboration et de l'adoption d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

17. M. HORN (Hongrie) dit que la situation internationale actuelle a des conséquences opposées pour le développement de la Hongrie. L'évolution positive de la politique internationale, et en particulier des entretiens entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, ont un effet favorable sur les relations internationales, tandis que la complexité croissante du système économique mondial met à rude épreuve l'économie hongroise. C'est pourquoi la Hongrie, lorsqu'elle développe ses relations économiques internationales, tient compte des intérêts économiques et ne se fonde pas sur des considérations politiques ou idéologiques.

(M. Horn, Hongrie)

18. Le Gouvernement hongrois estime qu'il est extrêmement urgent de participer davantage à l'économie mondiale, car il sait qu'il ne peut influencer sur la situation internationale qui affecte son développement économique que s'il coopère avec les autres nations et que si leurs intérêts communs sont reconnus et affirmés.

19. A cause de sa situation géographique et de ses relations traditionnelles, la Hongrie accorde une grande importance à ses liens avec les pays européens, avec lesquels elle effectue plus de 80 % de ses échanges commerciaux extérieurs. L'évolution progressive de la situation politique en Europe favorise le développement de relations économiques, scientifiques et techniques entre la Hongrie et les pays d'Europe occidentale, en particulier ceux de la Communauté économique européenne; il faut espérer que lors de la prochaine réunion de Vienne sur la coopération en Europe, on adoptera également des propositions d'ordre économique, dans la mise en oeuvre desquelles la Commission économique pour l'Europe aura un rôle essentiel à jouer.

20. Dans le système économique mondial actuel, auquel participent tant de pays ayant des valeurs et des intérêts divergents, il faut, au lieu de chercher à réglementer complètement la coopération économique, favoriser la stabilité et la fiabilité des relations, en vue de garantir les avantages mutuels. Le renforcement des éléments relatifs à la sécurité dans ces relations est un objectif prioritaire. C'est pourquoi le Gouvernement hongrois souscrit à la notion de sécurité économique internationale. Il est inadmissible que certains pays résolvent leurs problèmes économiques au détriment d'autres pays, en prenant des mesures unilatérales qui servent exclusivement leurs intérêts à court terme, qui provoquent de graves perturbations jusque dans les secteurs réglementés de l'économie mondiale et qui peuvent, comme par le passé, engendrer de graves conflits internationaux.

21. A partir des principes énoncés dans les résolutions et documents internationaux, on pourrait élaborer un code général de conduite pour l'économie mondiale, avec la participation de tous les agents économiques mondiaux, qu'ils soient gouvernementaux ou privés. On peut citer comme exemple de cette attitude le rapport récemment publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien, intitulé "Notre avenir commun", ou le réalisme dont ont fait preuve les gouvernements lors de la Conférence ministérielle du GATT à l'automne 1986 et lors de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

22. La notion de sécurité économique internationale ne vise pas à remplacer les principes de coopération économique énoncés dans la Charte et dans les autres grands documents des Nations Unies concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Cette notion, qui fait partie intégrante du système total de paix et de sécurité internationales, doit au contraire être un instrument au service d'une nouvelle approche de l'économie mondiale. Elle a pour objet de faire que les intérêts communs déterminent l'action conjointe, eu égard à la responsabilité partagée en ce qui concerne l'avenir du monde. Les grandes

(M. Horn, Hongrie)

orientations de cette action conjointe doivent être fixées par consensus. Le respect de bonne foi des accords internationaux existants et la participation universelle aux organisations économiques internationales pourraient contribuer à l'instauration de la sécurité économique internationale.

23. Dans un premier temps, il est indispensable d'améliorer considérablement les informations dont les pays disposent les uns sur les autres et de mettre au point un système de prévision des facteurs de risque extérieur qui affectent leur économie. Les institutions financières internationales, par exemple, peuvent contribuer à un fonctionnement plus harmonieux et moins inéquitable de l'économie mondiale. Il faudrait élargir progressivement le système financier international existant, dans un esprit de conciliation et de compréhension mutuelles, et permettre par conséquent aux pays qui ne font pas partie du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à l'heure actuelle de participer à certaines de leurs activités. Il conviendrait également de tenir régulièrement des conférences économiques au sommet afin d'élaborer des mesures visant au développement de la coopération et au renforcement de la confiance mutuelle. Il est impossible, par exemple, de créer un système de taux de change relativement stables en se contentant d'intervenir sur les marchés monétaires : il faudra que les principaux agents de l'économie mondiale tiennent des consultations périodiques de haut niveau. En ce qui concerne la dette extérieure, il faut coordonner les stratégies et les mesures pratiques afin que créanciers et débiteurs assument collectivement la responsabilité de la crise et trouvent le moyen de concilier leurs intérêts. Il faut organiser sous les auspices des différentes commissions économiques régionales des Nations Unies des conférences interrégionales à l'intention des dirigeants d'entreprise, afin en particulier d'éliminer les obstacles qui empêchent les contacts. Il serait en outre utile de créer des fonds spéciaux pour favoriser les contacts entre petites et moyennes entreprises, en prenant en charge certains des frais qu'ils entraînent et en facilitant l'échange d'informations entre elles. Il serait également utile de mettre en place un système d'alerte rapide qui permette de prévoir les effets négatifs, à l'échelle mondiale, des catastrophes, qu'elles soient écologiques, naturelles, climatiques, technologiques ou provoquées par l'homme. Compte tenu de la rapidité actuelle des progrès scientifiques et techniques, il conviendrait, semble-t-il, d'appliquer en commun les découvertes scientifiques et de lancer des projets de recherche communs afin de résoudre les problèmes que connaît l'humanité, et de diffuser en particulier au niveau international les méthodes et techniques destinées à empêcher que l'environnement naturel continue de se dégrader. Il importe également de continuer à étudier les relations entre le contrôle des armements, le désarmement, le développement économique et les relations économiques internationales, et de procéder à une analyse approfondie des aspects politiques, militaires, économiques, écologiques et humanitaires de la sécurité.

24. M. TRAORE (Burkina Faso) fait observer que la période qui s'est écoulée depuis la fin de la quarante et unième session de l'Assemblée générale a été caractérisée par les mêmes inquiétudes et les mêmes incertitudes que dans le passé. Les nombreuses et importantes réunions et conférences internationales qui ont jalonné cette période n'ont pas empêché que des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes à travers le monde succombent, victimes de la malnutrition, de la faim et de la maladie. Cette période a été marquée par l'alourdissement du fardeau de la dette

(M. Traore, Burkina Faso)

extérieure dont le service asphyxie l'économie des pays en développement et par la multiplication des obstacles que les pays développés opposent au commerce, ainsi que par la chute en termes réels du prix des produits de base et la détérioration des termes de l'échange. Durant cette période, de nombreux pays en développement ont vu remettre en cause leur droit de choisir librement leur régime social, économique et culturel et leur forme de développement. Enfin, les pays industrialisés se sont éloignés du mécanisme multilatéral dont le rôle est irremplaçable dans le dialogue entre Etats à régimes politiques, sociaux et économiques différents.

25. De nos jours, les faits démontrent que les solutions aux problèmes économiques internationaux ne résident pas dans la prescription unilatérale de "remèdes" du reste très amers pour les pays en développement. Des changements de politiques économiques sont certes nécessaires, mais aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Le moment est venu pour les pays développés de procéder à leur tour à des ajustements, à des réformes et à des harmonisations de leurs politiques macro-économiques. Ces changements doivent inclure le désarmement car paix et développement sont des notions étroitement liées. L'humanité doit suivre le rythme du progrès technique et la science doit cesser de secréter les germes de la mort; elle doit devenir libératrice, c'est-à-dire se mettre totalement au service du développement et de la cause des peuples.

26. Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, toutes les délégations ont insisté sur la nécessité d'accroître l'efficacité administrative et financière de l'Organisation. Cette année, la Deuxième Commission se trouve saisie des mêmes problèmes que les années précédentes, mais elle doit chercher des approches nouvelles, des méthodes nouvelles orientées vers l'action, vers des résultats concrets et tangibles. C'est le seul moyen de parvenir à une efficacité administrative et financière réelle de l'Organisation. Plus les mesures seront concrètes, moins nombreux seront les problèmes et les points inscrits à l'ordre du jour et moins l'Organisation dépensera.

27. Les peuples du tiers monde, dans leur quête quotidienne pour le bien-être, ont lutté et luttent contre l'adversité de la nature et contre les obstacles opposés par la situation internationale, comme en témoignent la construction de chemins de fer, de routes, d'hôpitaux, d'écoles ainsi que le reboisement intensif.

28. L'Afrique, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à sa situation économique critique, a pris, en même temps que la communauté internationale, des engagements pour son redressement économique et son développement. Les Etats africains ont déjà consenti d'énormes sacrifices et attendent maintenant de la communauté internationale le soutien sollicité.

29. M. CAPRIROLO (Bolivie) appuie sans réserves la déclaration du Président du Groupe des 77 et fait observer que la situation économique internationale n'est pas très encourageante pour les pays en développement. Les cours des produits de base demeurent faibles sur le marché international, on observe une recrudescence des tendances protectionnistes et un ralentissement des flux financiers pour le développement, et les taux d'intérêt internationaux n'ont jamais été aussi élevés. En ce qui concerne l'Amérique latine, la crise actuelle est la plus aiguë des dernières décennies.

(M. Capriolo, Bolivie)

30. La lente reprise économique des pays développés n'a pas eu d'effets positifs, en raison surtout de la faiblesse des cours des matières premières et des taux d'intérêt élevés. Compte tenu du climat international défavorable et de leur faible capacité de réaction, les pays relativement moins développés ont vu leur niveau de vie se détériorer. Les perspectives économiques mondiales sont empreintes d'une grande incertitude due à la persistance des déséquilibres macro-économiques dans les pays développés à économie de marché, menacés d'un ralentissement de leur rythme de croissance économique. Par ailleurs, les pays à économie planifiée cherchent isolément à redresser les déséquilibres inhérents à la logique du système et aux bouleversements que le développement technologique produit dans leur économie d'une part et dans l'économie mondiale en général. Ces bouleversements tendent à annuler les avantages comparatifs des économies des pays en développement et défavorisent la demande de leurs produits. Ils tendent en outre à engendrer une nouvelle division internationale du travail de caractère exclusif, réduisant les options de participation.

31. Compte tenu de l'interdépendance actuelle des pays, il y a lieu de s'inquiéter des politiques macro-économiques des pays développés et de leur préférence pour des politiques concertées en dehors du cadre multilatéral, sans tenir compte de leurs répercussions sur les autres pays. Il est urgent de rétablir le dialogue Nord-Sud sur des bases permanentes et de renforcer l'Organisation des Nations Unies, tribune privilégiée pour la recherche de solutions fondées sur les principes de coexistence et de coopération entre les nations énoncés dans le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

32. Il n'existe pas de solution universelle pour remédier à la crise; les stratégies de développement doivent être appliquées en fonction des structures et des besoins de chaque pays. La plupart des efforts actuellement déployés pour surmonter la crise ont été ralentis par des conditions économiques internationales défavorables qui ont entraîné une augmentation des coûts sociaux. Il est donc indispensable de créer un climat international plus propice qui permette de progresser sur la voie d'un ajustement axé sur la croissance.

33. La solution à la crise ne dépend pas seulement des efforts des pays en développement mais également de l'attitude des pays développés et du sens des responsabilités dont ceux-ci font preuve. L'incertitude qui règne actuellement, l'intensification des restrictions au commerce, les subventions aux exportations et l'augmentation des taux d'intérêt internationaux donnent lieu à préoccupation car ces facteurs entravent le redressement des pays en développement et tendent à annuler les résultats obtenus.

34. La Bolivie se ressent profondément de la crise du développement qui se traduit par la détérioration des principaux indicateurs économiques et sociaux, l'aggravation des déséquilibres macro-économiques, l'hyperinflation, la chute dramatique du PIB, des taux d'investissement et de l'épargne, etc. Le Gouvernement constitutionnel de Bolivie a mis sur pied en 1985 une nouvelle politique économique ayant pour double but de corriger les déséquilibres dans un premier temps et d'opérer ensuite des changements structurels pour moderniser l'appareil de production et la base des exportations. Il a réussi à remédier aux déséquilibres monétaires et fiscaux et à introduire des réformes qui ont permis de moderniser les

(M. Capriles, Bolivie)

institutions et les mécanismes de contrôle de l'Etat, mais la relance de l'économie est freinée par les prix des principaux produits d'exportation, qui n'ont jamais été aussi bas.

35. Les progrès réalisés en Bolivie et dans d'autres pays sont constamment menacés par les conditions extérieures, si bien que les perspectives de redressement permanent sont aléatoires. Il faut établir des conditions favorables à la création d'un climat de confiance et oeuvrer au renforcement du système commercial multilatéral. A cet égard, l'ouverture de nouvelles négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT est une mesure constructive.

36. S'agissant de la dette, les ajustements périodiques sont de simples palliatifs temporaires qui ne font que prolonger une situation intolérable. Il faut réduire le fardeau du service de la dette extérieure en adoptant des solutions novatrices qui permettent de libérer les ressources indispensables au développement. L'aide publique au développement devra être augmentée. Toute solution durable devra nécessairement être liée à la création d'un climat favorable à une croissance économique soutenue.

37. La coopération entre pays en développement doit tenir compte des aspects commerciaux, financiers et technologiques. Il est essentiel d'éliminer les barrières et obstacles qui entravent l'intégration et la complémentarité économiques entre pays et régions. Il convient à cet égard d'attirer l'attention sur l'enclavement géographique de la Bolivie qui lui a été imposé par le Chili après la guerre du Pacifique en 1879. Le fait d'être privée de débouchés maritimes constitue pour la Bolivie une entrave supplémentaire à son développement car il augmente le coût de ses échanges avec l'extérieur, divers facteurs invisibles tenant aux pertes, retards et manipulations incorrectes lors du chargement et du déchargement des marchandises majorant d'environ 35 % le coût total des exportations et importations. Ce coût est encore majoré parce que les pratiques de libre transit ne sont pas toujours compatibles avec les principes et les termes des traités et conventions établis.

38. La délégation bolivienne estime enfin que l'Organisation des Nations Unies est la tribune la mieux adaptée au dialogue entre Etats, où ils peuvent tous ensemble rechercher des solutions à la crise et réorienter leurs rapports d'interdépendance sur des bases plus équitables et plus justes, et mieux adaptées à la coexistence en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

39. M. SOKOLENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se déroule à un moment où le monde peut choisir de s'acheminer soit vers l'abîme d'une guerre nucléaire soit vers un nouvel ordre international non violent, régi par la justice. Les débats des séances plénières de l'Assemblée générale montrent que la grande majorité des pays ont opté pour le renforcement de la sécurité grâce à une coopération dans l'intérêt mutuellement bénéfique. C'est là une attitude positive, car une amélioration du climat politique mondial aura des répercussions favorables sur le développement économique, les relations commerciales et les échanges scientifiques et techniques.

(M. Sokolenko, RSS d'Ukraine)

40. Dans une récente déclaration conjointe des Etats signataires du Pacte de Varsovie, publiée sous la cote A/42/354, sont analysés les problèmes relatifs à l'élimination du sous-développement et les moyens propres à instaurer un nouvel ordre économique international. Cette déclaration met l'accent sur la nécessité de procéder le plus tôt possible à une réduction progressive des armements, afin que les ressources ainsi libérées puissent être utilisées pour résoudre les graves problèmes économiques internationaux. Dans ce contexte, le fait que l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique soient parvenus à un accord de principe qui aboutira, pour la première fois dans l'histoire, à une réduction effective des arsenaux nucléaires, nous donne des raisons d'être optimistes.

41. La situation économique mondiale n'est pas très encourageante : comme le montre l'Etude sur l'économie mondiale, la crise financière, les taux d'intérêt élevés, les sorties de capitaux, l'exode des compétences et les disparités entre les prix des articles manufacturés et ceux des produits de base créent une situation d'injustice et d'instabilité économique qui paralyse les efforts à long terme des pays en développement.

42. La RSS d'Ukraine estime que la solution aux graves problèmes économiques accumulés exige une restructuration des relations économiques internationales fondée sur une reconnaissance réaliste de la diversité des intérêts et, en même temps, de leur interdépendance. Ceci mène à la recherche de solutions harmonieuses qui profitent à tous, évitant la voie de l'affrontement. Il faut donc adopter une optique nouvelle qui, sur la base des expériences constructives du passé, contribue à rétablir un climat de confiance et de coopération dans les relations économiques internationales.

43. C'est la ligne d'action suivie par les pays socialistes et, parmi eux, la RSS d'Ukraine, dont les propositions visent à la stabilisation du système de relations économiques, comme suite à leur restructuration, condition nécessaire à l'instauration d'une réelle sécurité économique internationale. Il n'est cependant pas possible de créer ce climat de sécurité tant que des régions entières se trouvent plongées dans les affres de la faim et de la mort et que des millions de personnes sont opprimées par le poids intolérable de la dette extérieure, ainsi que l'a déclaré M. Gorbatchev, Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, dans un récent article intitulé "La réalité et les garanties de la sécurité dans le monde". Les propositions présentées par les pays socialistes en vue d'instaurer cette sécurité économique internationale ne sont nullement en contradiction avec les documents de l'Organisation des Nations Unies relatifs à la création d'un nouvel ordre économique international, et c'est pourquoi la délégation de la RSS d'Ukraine estime qu'elles contribuent à faire progresser les principaux efforts de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique.

44. Pour redresser la situation économique critique dans laquelle se trouvent actuellement les pays en développement, il faut d'abord résoudre le grave problème de leur dette extérieure qui dépasse maintenant le milliard de dollars. Un autre grave problème tient au niveau élevé des taux d'intérêt ainsi qu'à la crise des ressources financières et humaines dans les pays en développement, par suite du transfert direct et continu, durant des années, des dites ressources vers les pays

(M. Sokolenko, RSS d'Ukraine)

créanciers. Pour l'année écoulée, le montant de ces transferts se situe entre 20 000 et 25 000 millions de dollars. Le Groupe des 77 a formulé à cet égard une proposition concernant la réunion d'une conférence internationale consacrée aux problèmes financiers et monétaires. Le système de sécurité économique internationale contribuerait également à résoudre ces problèmes en mettant fin à l'arbitraire dans les relations commerciales internationales, arbitraire qui se manifeste sous la forme d'embargos, de boycottages et de blocus commerciaux, ainsi qu'aux mesures protectionnistes et autres types de restrictions commerciales, qui servent souvent à exercer des pressions politiques. Ce système permettrait également à la communauté internationale d'adopter des mesures contre des activités intolérables comme celles du régime raciste de Pretoria.

45. Deux événements importants se sont produits en 1987 dans le cadre des activités des Nations Unies pour le développement : la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement et la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Dans les deux cas, les débats se sont déroulés sans heurts. D'une part, on a pu observer que l'immense majorité des membres de la communauté internationale reconnaissent l'importance du désarmement pour dégager les ressources nécessaires au développement et, d'autre part, le consensus réalisé sur l'Acte final de la session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement permet de croire à un renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du commerce international et du développement. Il convient également de reconnaître l'importance des résultats de la quarantième session de la Commission économique pour l'Europe.

46. Les questions de développement sont intimement liées à celles de l'environnement, dont la détérioration croissante est un sujet de préoccupation constante pour la communauté internationale, comme il ressort des débats sur les divers rapports examinés au cours de la quatorzième session du Conseil d'administration du PNUE. Le moment est venu d'élaborer une stratégie internationale pour la protection de l'environnement et l'exploitation rationnelle des ressources.

47. Nous commémorons cette année le soixante-dixième anniversaire de la grande révolution socialiste d'Octobre et l'établissement du pouvoir soviétique dans l'actuelle RSS d'Ukraine. L'expérience de ces années a montré que toute stratégie réaliste de développement suppose une structure intégrée et rationnelle de l'économie qui permette en même temps de résister aux pressions extérieures. Cela n'est réalisable que par un puissant développement du secteur public et l'application de méthodes de planification modernes et efficaces. Les résultats obtenus jusqu'ici sont très positifs, mais la vie apporte de nouvelles exigences auxquelles la RSS d'Ukraine s'apprête à faire face en intensifiant sa production et en améliorant la qualité, en créant de nouveaux liens économiques avec l'extérieur et en participant plus intensément à une division internationale du travail équitable.

(M. Sokolenko, RSS d'Ukraine)

48. Depuis des années, la RSS d'Ukraine contribue au progrès économique des pays en développement en renforçant leur secteur public, élément déterminant d'un développement indépendant. Elle s'occupe également de formation professionnelle pour la main-d'oeuvre spécialisée de ces pays, soit directement soit dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres organismes internationaux.

49. Rappelant pour terminer que la Deuxième Commission est l'instance appropriée pour l'examen des problèmes économiques internationaux, M. Sololenko espère que tous les participants aux débats saisiront l'occasion qui leur est offerte pour rechercher des solutions constructives aux problèmes évoqués, tâche à laquelle la délégation ukrainienne, pour sa part, se consacrera activement.

50. M. RAKOTONAIVO (Madagascar) remarque avec angoisse et indignation que la crise économique mondiale amorcée au début de l'actuelle décennie persiste, de même que les problèmes de développement auxquels se heurtent les pays du tiers monde, dont certains se sont même aggravés.

51. Cette crise se manifeste à travers de multiples phénomènes, tels que la stagnation chronique de la croissance, la reprise lente et fragile dans certains pays développés, la récession prolongée qui touche la majorité des pays en développement et l'incertitude et les déséquilibres qui caractérisent le climat économique mondial actuel.

52. Aussi bien le Conseil économique et social que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont analysé ces phénomènes de façon approfondie et il n'est guère nécessaire d'y insister. Toutefois, la persistance des problèmes précités met une fois encore en évidence les insuffisances du système international et des politiques appliquées jusqu'ici pour les résoudre.

53. En effet, tandis que la dette extérieure absorbe un pourcentage toujours plus important des recettes d'exportation, ce qui diminue d'autant le volume des ressources que les pays en développement peuvent consacrer au développement, la diminution des courants de ressources vers les pays en développement et le transfert négatif de ressources de ces pays vers les pays développés, placent ces mêmes pays en développement dans une situation critique.

54. Les résultats économiques ont été particulièrement médiocres en Afrique, bien que les pays africains aient consenti des efforts considérables de redressement et d'ajustement structurel : en 1986, la croissance générale a été de 1,2 %, contre 3 % en 1985 et 2,8 % en 1984. De plus entre 1985 et 1986, les recettes d'exportation sont tombées de 64 à 45 milliards de dollars alors que les versements effectués au titre du service de la dette passaient de 3 à 14 milliards de dollars. Le déficit extérieur, qui était de 4,2 milliards de dollars en 1985, a atteint 15 milliards de dollars en 1986.

55. En d'autres termes, la communauté internationale n'a pas réagi de façon positive aux appels lancés dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Il est à espérer qu'au cours de la présente session, l'Assemblée générale adoptera les mesures qui s'imposent pour remédier à cette situation.

(M. Rakotonaivo, Madagascar)

56. Il convient également de noter que les efforts déployés en vue de faire face à la crise continuent d'être insuffisants, ce qui se traduit par la prolifération des initiatives prises individuellement. Les débats de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, instance où les problèmes actuels sont abordés dans une perspective globale, n'ont même pas permis de susciter des engagements précis au sujet de ces problèmes.

57. Il est néanmoins intéressant de remarquer que ces dernières années, diverses innovations positives se sont fait jour sur le plan des idées. Ainsi, un consensus de plus en plus large s'est-il dégagé au sujet de la "revitalisation de la croissance, voire celle du développement". Toutefois, pour qu'une telle évolution porte fruit, il faut qu'elle repose sur une perception réaliste de la notion d'interdépendance, sur une prise de conscience de la gravité et de l'ampleur des problèmes existants, et sur une volonté réelle de relever le défi qu'ils causent.

58. Quoi qu'il en soit, la capacité des pays en développement d'atteindre cet objectif dépendra avant tout de celle des pays industrialisés de créer un environnement économique mondial propice à l'expansion économique. De plus, la revitalisation économique des pays en développement signifie une plus grande ouverture des marchés pour les produits d'exportation, un relèvement et une stabilisation des prix des produits de base, une baisse des taux d'intérêt et une plus grande stabilité des taux de change, une participation équitable aux coûts de l'ajustement, un transfert massif de ressources vers les pays en développement, l'adoption de mesures urgentes pour résoudre le problème de la dette et l'introduction de réformes structurelles dans le système monétaire, financier et commercial international.

59. Au cours des semaines qui suivent, on aura l'occasion d'examiner en détail les questions qui ont fait l'objet d'un accord lors de la récente session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Tout dépendra de la capacité de la communauté internationale à mettre en pratique les mesures préconisées. Pour sa part, la délégation malgache se félicite des initiatives adoptées à cet égard par certains pays industrialisés et encourage les autres pays à suivre leur exemple.

60. Consciente du fait que l'Organisation reste le cadre approprié pour coordonner les efforts entrepris dans ce sens, la délégation malgache pense qu'il faut renforcer sa capacité d'action, raison pour laquelle elle suit avec intérêt le processus de restructuration en cours. A cet égard, elle estime que ledit processus ne doit en aucune manière faire obstacle à la démocratisation nécessaire de la gestion de l'économie mondiale.

61. M. AL-MULLAH HASSAN (Iraq) dit qu'en dépit des succès enregistrés récemment par certains pays industrialisés, la crise économique mondiale qui persiste depuis le début de la décennie continue d'avoir des effets négatifs partout dans le monde.

62. Dans les pays en développement, la crise se traduit par une multitude de problèmes économiques, sociaux et financiers qui s'aggravent de jour en jour et paralysent le développement. Cette situation empêche ces pays d'assumer les responsabilités financières qui leur incombent.

(M. Al-Mullah Hussan, Iraq)

63. L'une des principales caractéristiques de la crise, dont les effets négatifs se font particulièrement sentir dans les pays en développement, est la chute sans précédent des cours des produits de base et, par conséquent, des revenus desdits pays. Ce phénomène, particulièrement nuisible aux pays en développement, résulte des mesures protectionnistes adoptées par les pays développés pour protéger leurs propres intérêts économiques.

64. A ce qui précède s'ajoutent le phénomène du courant négatif des ressources et le fardeau écrasant de la dette extérieure, autant d'éléments qui contribuent également à paralyser le développement du tiers monde. Le problème de la dette extérieure, qui a pris des dimensions politiques et sociales très graves, résulte directement du caractère inéquitable de l'actuel système économique international. En d'autres termes, les relations économiques internationales et les déséquilibres du système monétaire et financier international aggravent le problème de la dette extérieure.

65. Aussi la délégation iraquienne insiste-t-elle sur le fait que le problème de la dette est un problème politique qui doit être résolu avec la participation des pays débiteurs, des pays créanciers, des institutions financières internationales et des banques commerciales.

66. La délégation iraquienne reconnaît les engagements internationaux que les pays en développement ont contractés avec leurs créanciers, mais elle craint qu'ils ne dépassent la capacité économique desdits pays à moins que la communauté internationale ne trouve une solution rapide et équitable au problème de la dette; la délégation iraquienne réaffirme son opinion selon laquelle il existe un rapport direct entre le règlement de ce problème et l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

67. La délégation iraquienne réaffirme qu'il est nécessaire d'accorder un rang de priorité élevé à la question de l'alimentation afin de mettre un terme à la pauvreté, la faim, la dénutrition et la mortalité infantile. Il est indispensable de garantir la sécurité alimentaire dans les pays en développement et, à cette fin, il faut appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies en la matière et encourager la coopération sous-régionale, régionale et internationale dans ce domaine. Quoi qu'il en soit, la délégation iraquienne condamne catégoriquement l'utilisation de l'aide alimentaire en tant qu'arme de pression politique.

68. Passant à la question de la science et de la technique, la délégation iraquienne réaffirme qu'il faut renforcer la capacité scientifique et technique des pays en développement, condition préalable indispensable au progrès, et déplore que les résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement ne soient pas appliquées.

69. En tant que membre du Groupe des 77, l'Iraq attache également une grande importance à la coopération économique entre pays en développement, autre élément d'un nouvel ordre économique international reposant sur l'équité et la justice. A cet égard, l'Iraq estime que le Programme d'action de Caracas doit être le cadre fondamental de l'adoption de mesures concrètes de coopération entre les pays en développement et réaffirme l'importance de cette coopération en tant que moyen

(M. Al-Mullah Hussan, Iraq)

propre à garantir l'autosuffisance et l'indépendance des pays en développement. L'Iraq se déclare à nouveau convaincu qu'il faut appliquer les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la coopération économique entre pays en développement.

70. Seule une volonté politique de dialogue en vue de réformer le système économique international permettra l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui réponde aux intérêts de tous les peuples. A cet égard, la délégation iraquienne réaffirme qu'à son avis, la CNUCED, qui doit être renforcée en tant que mécanisme de négociation dans le domaine du commerce et du développement, est appelée à jouer un rôle important dans la relance des relations internationales.

71. Il ne fait aucun doute que les négociations internationales, la reprise de la coopération internationale et le renforcement du multilatéralisme sont indispensables à la réorganisation de l'économie mondiale en vue d'un développement équitable et stable pour en finir avec l'inégalité croissante entre les pays en développement et les pays développés.

72. M. ALI (Yémen démocratique) dit que bien que le taux d'inflation et les taux d'intérêts nominaux aient diminué en 1986, la situation économique mondiale continue d'être tendue en raison des déséquilibres commerciaux et des paiements, de la charge du service de la dette et de la baisse des prix des produits de base. Dans la majorité des pays, la croissance économique continue d'être insignifiante, et le transfert inverse des ressources des pays en développement vers les pays développés s'est accru.

73. Le taux de croissance, de l'ordre de 2 à 3 %, prévu pour les années à venir, ne suffira pas pour relancer le commerce international, assainir les prix des produits de base et alléger le fardeau de la dette.

74. Cette situation bien peu encourageante remet en question la validité de la stratégie actuelle du développement, qui présuppose que la communauté internationale est disposée à régler les problèmes inéluctables de l'économie mondiale, problèmes qui appellent l'adoption de mesures de large portée au niveau de tous les pays. Il ne sert à rien de parler constamment de politiques d'ajustement pour juguler la crise si cet ajustement ne vas pas de pair avec une série de mesures visant à libéraliser le commerce international, à alléger les conditions du financement, à augmenter le volume des courants de capitaux et à apporter des solutions équitables au problème de la dette.

75. Outre les réformes structurelles indispensables dans les pays en développement, la reprise économique suppose le règlement des problèmes les plus pressants, en faisant montre de la volonté politique nécessaire, la restructuration des relations économiques internationales et la relance des négociations internationales sur les questions monétaires et financières.

(M. Ali, Yémen démocratique)

76. A cette fin, il faut, d'une part, appliquer la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et instaurer le nouvel ordre économique international et, d'autre part, adopter des mesures pratiques et concrètes pour relancer le développement au niveau mondial. Au nombre de ces mesures pourrait figurer la mise au point, dans les pays développés, de politiques macro-économiques permettant de réduire les taux d'intérêt, de corriger les taux de change, d'atténuer les pressions protectionnistes, d'accroître les courants commerciaux et financiers et d'inverser la tendance à la baisse des cours des produits de base.

77. De même, il conviendrait d'adopter une stratégie mondiale du développement qui permette de résoudre le problème de la dette sur la base de la responsabilité partagée et en tenant compte de la capacité de service de la dette des différents pays et de leurs besoins en matière de développement.

78. Il faut aussi arrêter la dégradation du système commercial international en appliquant des normes plus souples et non discriminatoires et renforcer le rôle du GATT. C'est pourquoi le Yémen démocratique prend note avec satisfaction de la nouvelle série de négociations commerciales amorcée à Punta del Este (Uruguay) en 1986 et apprécie les efforts déployés par la CNUCED en vue d'améliorer la coopération commerciale internationale. De même, il se félicite de la déclaration de l'URSS dans laquelle celle-ci exprime son désir d'établir des relations solides avec le GATT et de participer pleinement à la série de négociations commerciales multilatérales en Uruguay.

79. Il convient également d'améliorer le système généralisé de préférences et d'accorder un traitement plus favorable aux produits des pays les moins avancés, en leur facilitant le libre accès aux marchés internationaux et en éliminant les mesures non tarifaires qui portent atteinte à leurs exportations.

80. D'autre part, il faut appliquer le Programme intégré pour les produits de base, afin d'améliorer les conditions d'accès aux marchés des produits des pays en développement, grâce à la fixation de prix stables et rémunérateurs et à la mise en activité du Fonds commun pour les produits de base.

81. Il faut également parvenir à l'objectif fixé en ce qui concerne le niveau de l'aide publique au développement que l'on espère atteindre au cours de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et appliquer les autres mesures définies dans le cadre du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés et répondre aux besoins urgents en liquidités des pays en développement.

82. La délégation du Yémen démocratique espère que toutes ces préoccupations se trouveront reflétées dans les résolutions et les décisions que la Commission adoptera à la fin de ses travaux.

83. M. KASRAWI (Jordanie) note que l'Acte final adopté par consensus à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne satisfait pas pleinement toutes les parties intéressées mais représente un signe encourageant, au même titre que les progrès qui ont été réalisés lors de la récente réunion du FMI et de la Banque mondiale quant à l'augmentation des ressources de

(M. Kasrawi, Jordanie)

ces institutions. Il faut poursuivre dans cette voie pour créer un environnement international plus favorable au développement et régler les problèmes du chômage, du service de la dette et du maintien du niveau de vie.

84. Certaines caractéristiques de la situation économique internationale méritent d'être rappelées. En premier lieu, le taux de croissance de la production mondiale a été positif en 1986, sans être suffisant pour faire face aux problèmes que pose le chômage, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. En second lieu, l'accélération récente de la croissance des pays en développement ne signifie pas nécessairement que le revenu réel par habitant augmentera dans ces pays car, comme il ressort de l'annexe à la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales, le revenu réel par habitant stagnera en Amérique latine et diminuera en Afrique. Il en va de même dans les pays exportateurs de pétrole, ce qui aura une incidence négative pour d'autres pays, et tout particulièrement pour les pays exportateurs de main-d'œuvre, dont les problèmes n'ont pas encore retenu l'attention voulue. L'augmentation récente des cours de quelques produits de base n'a pas empêché la dégradation des termes de l'échange des pays en développement de se poursuivre pour atteindre 90 milliards de dollars l'an dernier, ainsi que le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale l'a signalé dans son allocution. Du fait de la conjonction de ce phénomène et du poids du service de la dette, il est de plus en plus difficile aux pays en développement de financer le volume d'importations nécessaire à la poursuite de leur développement économique.

85. Une conclusion s'impose : pour relancer la croissance, les pays en développement doivent disposer de davantage de ressources pour combler l'écart entre la demande d'investissement et l'épargne nationale ainsi que le déficit de leur balance commerciale. Comme le signale le Rapport de 1987 sur le commerce et le développement, les mesures d'ajustement ont eu un profond effet sur l'investissement, car les structures du commerce et de la production de nombreux pays n'ont pas permis d'augmenter les exportations grâce à une compression de la consommation. Pour relancer l'investissement, qui est le moteur de la croissance, ces pays doivent obtenir davantage de ressources financières de l'extérieur.

86. La situation économique du continent africain reste très préoccupante, tout particulièrement dans le cas des pays à faible revenu et des pays situés au sud du Sahara. Il est donc nécessaire d'appliquer sans tarder le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

87. Pour ce qui est de l'environnement, il y a lieu de souligner l'importance de l'accord sur la couche d'ozone qui a été récemment conclu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il faut distinguer dans ce domaine entre les problèmes de préservation de l'environnement, tel que la protection des forêts, la prévention de la désertification et d'autres questions connexes, d'une part, et le problème de l'intégration des aspects écologiques aux décisions touchant à la production, d'autre part; cet aspect particulièrement délicat doit rapidement faire l'objet d'un accord international car il pèse sur les coûts de production.

(M. Kasrawi, Jordanie)

88. L'intervenant se dit convaincu que les mécanismes des Nations Unies et les institutions internationales existantes peuvent avoir des résultats positifs grâce à une coopération internationale efficace.

89. M. KILU (Kenya) dit que l'évolution actuelle de l'économie mondiale montre qu'il n'y a pas eu de changement ces dernières années. Malgré une modeste expansion, de 3 %, en 1986, plus faible en tout état de cause que celle de 1985, certains facteurs d'instabilité et d'incertitude continuent de se faire sentir et menacent, s'il n'y est pas remédié, de prolonger l'état maussade de la situation actuelle, caractérisée par une diminution de la croissance, l'augmentation de la dette extérieure, le niveau élevé des taux d'intérêt réels, les fluctuations des taux de change, le protectionnisme et les fluctuations des cours des produits de base. Cette situation est responsable de la persistance des déséquilibres structurels entre les pays développés et les pays en développement. L'écart entre les pays riches du Nord et les pays pauvres du Sud ne cesse de se creuser. En même temps, l'économie mondiale est de plus en plus caractérisée par le phénomène de l'interdépendance, du fait notamment des progrès rapides de la science et de la technique. Dans un tel univers, aucun pays ou groupe de pays ne peut faire cavalier seul. C'est pourquoi il y a lieu de réformer en profondeur les structures économiques actuelles et, en particulier, de restructurer les systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux. Tous les Etats doivent conjuguer leurs efforts à cette fin dans un cadre multilatéral renforcé.

90. Il est bien sûr impossible de régler tous les problèmes de la communauté internationale en une seule session de l'Assemblée générale, mais il est également exclu de rester les bras croisés face à des problèmes tels que la dégradation du système commercial international, l'affaissement des cours des produits de base, l'accroissement de la dette extérieure et les transferts négatifs de ressources qui atteignent un niveau inquiétant.

91. Les pays développés doivent renforcer le cadre économique international pour ne pas perdre (comme ce fut le cas ces dernières années) un vaste marché pour leurs produits, leurs services et leurs capitaux, du fait de la stagnation du processus de développement.

92. Il est unanimement reconnu que les résultats de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont joué un rôle capital dans le dialogue Nord-Sud. En adoptant l'Acte final par consensus, la communauté internationale s'est montrée politiquement disposée et déterminée à attaquer sérieusement le malaise économique contemporain. L'Acte final contient différentes orientations politiques ainsi que des mesures visant à relancer le développement, la croissance et le commerce international, grâce à une coopération internationale en faveur du développement. La Deuxième Commission de l'Assemblée générale doit aussi jouer un rôle majeur pour définir les modalités concrètes d'application des conclusions adoptées par la Conférence.

93. La crise de la dette qui dure depuis déjà quatre ans n'est pas encore réglée et il y a donc lieu de se demander si le système financier et monétaire actuel est apte à résoudre ce problème. L'aggravation du poids de la dette, en particulier dans certains pays d'Amérique latine et dans la majorité des pays d'Afrique, montre

(M. Kiilu, Kenya)

clairement que la stratégie suivie jusqu'ici n'a pas porté ses fruits; non seulement elle impose injustement aux pays débiteurs l'obligation de procéder à des ajustements, mais elle ne leur donne pas nécessairement la garantie que les banques commerciales ou les institutions multilatérales de prêt leur fourniront des ressources dont ils ont besoin. Il faut signaler qu'au moment même où les pays en développement ont un besoin urgent de moyens de financement pour consolider leur politique d'ajustement, ils ont enregistré des sorties de fonds vers les pays et les établissements donateurs, à cause d'un transfert net de ressources et de la dégradation des termes réels de l'échange qui, pour la seule année 1986, ont atteint respectivement 24 millions et 94 milliards de dollars, selon les statistiques disponibles. Ces phénomènes, ainsi que le tarissement des flux financiers de toutes origines, ont eu de graves répercussions négatives sur l'accumulation de capital et ont fait obstacle aux politiques d'ajustement axées sur la croissance.

94. La délégation kényenne estime que toute mesure relative à la dette doit tenir compte du processus de stabilisation et des réformes structurelles des pays en développement, qui visent à mobiliser et à maintenir sur place l'épargne nationale et à faire en sorte que les ressources financières nécessaires à ces réformes soient adéquates et disponibles en temps voulu. Il faut aussi que les pays créanciers créent un cadre international propre à stimuler la croissance des pays en développement et cherchent à stabiliser leurs taux de change et leurs taux d'intérêt pour que leurs marchés restent ouverts aux produits exportés par les pays débiteurs.

95. Il ne fait pas de doute que le continent africain est le plus affecté par la crise économique internationale, dont les effets se sont conjugués à ceux de la sécheresse et de la désertification, faisant ainsi planer le spectre de la famine sur des millions d'Africains. Tout au long de l'année dernière, les gouvernements africains ont consenti de grands efforts pour adopter des politiques d'ajustement audacieuses et pénibles. Ils n'ont pas pour autant reçu d'aide financière au titre de l'aide publique au développement (APD), même lorsqu'ils se sont acquittés de toutes les obligations prévues par le Programme d'action pour l'Afrique. Il n'y a pas eu non plus d'investissements nouveaux et un transfert net de ressources a été enregistré des pays africains vers les pays développés. A ce jour, très peu de pays créanciers ont converti en dons une partie de la dette publique contractée par les pays de l'Afrique subsaharienne ou ont annoncé un moratoire, portant sur une période donnée pour les versements effectués au titre de la dette.

96. Le Kenya partage pleinement les préoccupations du Secrétaire général des Nations Unies qui a observé que la communauté internationale n'a pas apporté l'appui voulu - sous forme surtout de flux financiers - aux mesures d'ajustement que les gouvernements africains sont en train d'adopter. C'est pourquoi la délégation kényenne se joint à l'appel invitant la communauté internationale à jouer le rôle qui lui revient et à venir en aide à l'Afrique, notamment par un accroissement substantiel de l'aide publique au développement, et par une contribution à l'accroissement des ressources en capital, en instituant des cours rémunérateurs pour les produits de base.

97. Le PRESIDENT signale que la délégation angolaise a demandé à être inscrite sur la liste des orateurs prévus pour le débat général après la clôture de celle-ci. Compte tenu toutefois du temps qui reste disponible et du nombre d'orateurs inscrits, le Président propose, s'il n'y a pas d'objection, d'ajouter la délégation angolaise sur cette liste.

98. Il en est ainsi décidé.

99. M. MAQUIEIRA (Chili), exerçant son droit de réponse, dit que la Bolivie est incontestablement un pays sans littoral mais qu'elle n'est pas absolument enclavée. Elle jouit au contraire, à perpétuité, du droit de libre transit par le territoire chilien ainsi que de l'usage des ports d'Arica et Antofagasta. A Arica, la Bolivie dispose de six quais de débarquement, de 3 000 mètres carrés de hangars couverts et de 6 000 mètres carrés de terrains en plein air; à Antofagasta, elle dispose de sept quais de débarquement, de 3 000 mètres carrés de hangars couverts et de 52 000 mètres carrés de terrains en plein air. De plus, le Chili a entièrement financé la construction d'une voie de chemin de fer servant expressément au transport vers la côte du Pacifique des marchandises d'origine bolivienne. Cette ligne de chemin de fer a une capacité de transport de 180 000 tonnes par an, alors que la Bolivie n'a acheminé que 70 000 tonnes de marchandises par cette ligne en 1986. On peut donc dire que le Chili subventionne actuellement le commerce extérieur bolivien. Le Chili a également asphalté la route Arica-La Paz jusqu'à la frontière entre les deux pays, pour un coût de 100 millions de dollars. L'intervenant rappelle aussi qu'il existe des commissions paritaires entre les deux pays pour débattre des questions de transport et qu'en aucun cas la Bolivie n'a porté au sein de ces commissions les accusations qu'elle vient de présenter à la Commission. Il n'existe pas de problème dans ce domaine puisque la Bolivie n'a pas eu à ratifier la Convention de New York, de 1965, relative au commerce de transit des Etats sans littoral.

La séance est levée à 17 h 45.